

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderies Les Petits Sourires N.B. LTEE	Numéro de permis 2007047	Date d'inspection Le 15 septembre 2025	
Nom de l'établissement Garderies les petits sourires		Numéro de téléphone (506) 532-6700	
Adresse 3060 132 Route Scoudouc NB E4P 3S4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	26 sept. 2025	
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe que les activités quotidiennes ne sont pas documentées depuis le mois de mai. Les activités quotidiennes de l'établissement agréé doivent être délibérément planifiées et documentées.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	15 sept. 2025	15 sept. 2025
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe que le registre de présence n'est pas à l'extérieur lors de son arrivé. Le registre de présences doit être apporté à l'extérieur de l'établissement lorsque les enfants quittent le bâtiment. L'exploitante apporte le registre de présences lorsque les enfants sont sortis à l'extérieur à nouveau. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants:

- Les activités quotidiennes
- Vérifications
- Lieux d'exploitation
- Les effets personnels
- Nutrition

Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant les éléments de désignation. Le Plan d'amélioration de la qualité est à jour, et l'exploitante est en voie de compléter les 10 heures requises de perfectionnement professionnel pour l'année de renouvellement.

La MAQ a observé les enfants jouer dans l'espace de jeu extérieur. Les enfants d'âge scolaire sont ensuite

Commentaires généraux

arrivés de l'école et ont mangé la collation.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 septembre 2025

Date

original signé par
Carole Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 septembre 2025

Date